



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 6 OCTOBRE 2008**

**COMPTE RENDU**

Date de Convocation : *L'an deux mille huit, le six octobre, à 19 heures 30,*  
26/09/2008

Date d'affichage  
14/10/2008

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

**Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Dodrelle, M. Piollet, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Chopin, Mme Bouchet, M. Le Bihan, Mme Chatelier (à compter de 19h45), M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Thibaud, M. Eouzan, Mme Decock, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, Mme Maye.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :** M. Naturel (P/M. Le Bihan), M. Colas (P/Mme Dodrelle).

**Madame BOUVARD a été désignée comme Secrétaire de Séance.**

**Monsieur le Maire** indique que le point n°14 est annulé et demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire deux dossiers supplémentaires à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais de mission aux élus, déplacements et frais d'hébergement
- Tarifs des droits de places au marché de Noël

**Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE**, délibère et accepte que ces deux dossiers soient ajoutés à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

**1) Règlement intérieur du Conseil municipal**

=> **ADOpte à l'UNANIMITE** le règlement intérieur du Conseil municipal.

**2) Décision modificative n°1**

=> **VOTE à l'UNANIMITE** la Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2008 :

**VIREMENT DE CREDITS**

			En €uros
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		<b>300,00</b>
16	1641 01	Emprunts en euros	300,00
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>-300,00</b>
21	2184 020	Mobilier de bureau	-300,00
total :			0

### **3) Désignation des titulaires et suppléants au Comité Technique Paritaire**

=> **DESIGNE** à la MAJORITE 5 abstentions – 1 voix contre les membres du CTP suivant :

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
M. Roland GUICHARD	Mme Michèle BOUCHET
Mme Nicole DODRELLE	M. Guy PIGNÉ
M. Michel MANCHET	Mme Sylvie AUBERT
Mme Claudine BOUVARD	Mme Martine DRU-GENTHIER

### **4) Transfert de garantie communale de 2 emprunts à Coopération et Famille – modification délibération du 30 juin 2008**

=> **ACCEPTE** à l'UNANIMITE le transfert de la garantie communale pour deux emprunts à Coopération et Familles dans les conditions précisées dans le tableau ci-annexé.

### **5) Contrat Régional – autorisation de lancer l'étude**

=> **AUTORISE** à l'UNANIMITE Monsieur le Maire à lancer l'étude préalable pour le Contrat Régional qui doit être réalisée par un cabinet spécialisé.

### **6) Affaire Balliet - servitude de passage de la parcelle section AN n°307 au profit de la parcelle section AN n°306**

=> **AUTORISE** à l'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à la servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées avec l'acquéreur d'une propriété contigüe à un terrain appartenant à la ville de Parmain.

### **7) Révision simplifiée du plan d'occupation des sols et fixation des modalités de concertation :**

=> **ACCEPTE** à l'UNANIMITE la mise en révision simplifiée du POS pour permettre la réalisation de projets d'intérêt général :

- a) aire de stationnement des gens du voyage
- b) futurs ateliers municipaux
- c) agrandissement de la maison de retraite Sophora et le déplacement de la bande constructible
- d) examen du terrain situé entrée Sud de Parmain pour la construction de logements sociaux

*Monsieur le Maire* indique qu'un dossier relatif à l'agrandissement de la maison de retraite est à la disposition des conseillers municipaux.

### **8) Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acquisition des parcelles ZA n°50, ZA n°53 et ZA n°54 pour construction de la gendarmerie**

=> **AUTORISE** à l'UNANIMITE Monsieur le Maire, Madame Dodrelle ou Monsieur Chopin en cas d'indisponibilité du Maire à signer les actes notariés pour les parcelles de terrain destinées à la construction de la nouvelle gendarmerie, compte-tenu que l'indemnité d'éviction qui était prévue dans la précédente délibération n'est plus à l'ordre du jour :

- 1 – parcelle ZA 50 pour une superficie de 10 000 m<sup>2</sup> à 10 € / m<sup>2</sup>
- 2 – parcelle ZA 53 pour une superficie de 1 270 m<sup>2</sup> à 10 € / m<sup>2</sup>
- 3 – parcelle ZA 54 pour une superficie de 260 m<sup>2</sup> à 10 € / m<sup>2</sup>

### **9) Remise gracieuse pénalités de retard – taxes d'urbanisme**

=> **ACCEPTE** à l'UNANIMITE la remise gracieuse des pénalités de retard, correspondant à une taxe d'urbanisme, en raison de l'annulation du Permis de construire pour un montant de 339,24 euros.

## **10) Rétrocession de voirie – lotissement le Clos de Boulonville**

=> **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ** la cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain, comprise sur un emplacement réservé au Clos de Boulonville.

## **11) Convention avec les communes de Valmondois et Butry S/Oise pour fréquentation du Club Ados**

=> **AUTORISE à l'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer la convention avec les communes de Butry S/oise et Valmondois pour la fréquentation du Club Ados.

## **12) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz**

=> **FIXE à l'UNANIMITÉ** le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz conformément au décret 2007-606 du 25 avril 2007 et ce au taux maximum en vigueur.

## **13) Projet de plantation d'arbres rues du Président Wilson et Raymond Poincaré**

=> **SOLLICITE à l'UNANIMITÉ** la subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin pour le projet de plantation d'arbres rue du Président Wilson et rue Poincaré, adopte le plan de financement :

Montant de plantation		Subvention	Montant à la charge de la ville
8 128.80 HT	8 644.34 TTC	5 690.16	2 954.18 TTC

## **14) Désignation du jury de concours pour la caserne de gendarmerie**

*Question annulée.*

## **15) Reprise d'une sépulture trentenaire – remboursement**

=> **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ** la reprise de sépulture et le remboursement dont le calcul fixé dans la délibération du 28/01/2008 a été contesté par le Trésor Public.

Le nouveau calcul est le suivant :

$$\frac{305 \times 2}{3} = \frac{203 \times 26}{30} = 176 \text{ euros}$$

## **16) Questions diverses**

- droits de place

=> **FIXE à l'UNANIMITÉ** le droit de place pour le marché de Noël à 45 euros pour les deux jours.

- remboursement des frais de déplacements

=> **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ** le remboursement des frais de déplacements et éventuellement d'hébergement aux élus qui vont en mission sous réserve qu'ils soient investis d'un ordre de mission dûment visé par le maire.

## **17) Questions écrites**

1) *Quelle politique municipale la majorité municipale a-t-elle adoptée pour sécuriser les rues très fréquentées ?*

Réponse : Partout où cela est possible :

- rétrécissement des bandes de circulation provoquant un effet visuel, incontestable facteur de ralentissement
- pose de plateaux surélevés et de zones 30 dont la mise en place est particulièrement encadrée (écoles... édifices publics... passages difficiles ou dangereux).

2) *La commission des travaux a désigné l'année 2009 comme celle de l'amélioration des conditions de circulation sur les trottoirs, quand seront prises des mesures de remise à niveau pour la rue de l'Oise.*

**Réponse :** La commission propose... A débattre lors de l'élaboration toute proche du budget 2009. Je tiens à rappeler les efforts faits en la matière et l'obtention éventuelle de subventions du département, de la région, de l'intercommunalité, condition préalable, incontournable, de toute mise en chantier en 2009, comme par le passé.

3) *Quand les travaux des rues Wilson, Blanchet et Abreuvoir seront-ils terminés ?*

**Réponse :** Wilson Blanchet... travaux terminés depuis 1 mois et demi ! refus par les services techniques d'une partie des enrobés trottoirs ayant motivé la démolition et une nouvelle mise en place.

4) *Quelle politique municipale la majorité municipale a-t-elle adoptée pour les séjours longue et courte durée organisés pour les enfants des écoles primaires ?*

**Réponse :** Je pense qu'il s'agit des séjours « pendant le temps scolaire » auquel cas il est donné un budget pour les sorties, séjours courtes durées, nous avons choisi de donner pour la musique (intervenants) piscine, l'EPS... et une sortie annuelle par classe.

5) *Peut-on rappeler dans les 3 prochains BM l'obligation pour les habitants de respecter les règlements municipaux, notamment pour ce qui concerne le stationnement sur les trottoirs, les nuisances sonores dont les aboiements des chiens et la coupe des végétaux qui empêchent le passage sur les trottoirs.*

**Réponse :** Cette démarche existe depuis de longues années... nous n'avons pas attendu l'opposition actuelle pour intervenir. Nouvelles dispositions, cependant, par l'application stricte des règles, sanctionnées désormais par les services de Gendarmerie et de Police Municipale.

### **Informations diverses**

**Madame Dodrelle** informe ses collègues qu'une réception sera organisée pour les 30 ans de l'accueil de loisirs le vendredi 14 novembre 2008 à 19 h au Centre de loisirs – allée des Peupliers.

Elle indique également que le sans domicile fixe, très largement aidé par la Ville de Parmain durant l'hiver 2007/2008, laquelle lui a fourni un toit pour dormir et un repas chaud journalier pendant toute cette période. Le CCAS a payé le premier mois de loyer afin qu'il puisse bénéficier d'un appartement à Persan. Puis la propriétaire lui a proposé l'hébergement gratuit avec en contrepartie la surveillance partielle de l'immeuble. Peu de temps après, l'intéressé a quitté de son propre gré et sans justification l'appartement. Il se retrouve à nouveau dans la rue à ce jour.

**Monsieur Le Bihan** informe l'assemblée que le syndicat Tri Or va mettre des composteurs à la disposition des Parminois moyennant une participation de 20 euros. Une information sera distribuée dans les prochains jours dans les boîtes aux lettres.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise

N° contrat CDC	Date dernière échéance	Montant initial (en euros)	Quotité
1091544	1/12/2018	1 524 490,17	16 %
1091522	1/09/2019	3 658 776,41	14 %
1091185	1/03/2024	64 745,10	50 %